|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R BT.1199-1**  **(03/2010)** |
| **Utilisation de la réduction du débit binaire dans l'environnement de studio de TVHD** |
| **Série BT**  **Service de radiodiffusion télévisuelle** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| BR | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | Vocabulaire et sujets associés |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la  Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2010

© UIT 2010

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RECOMMANDATION UIT-R BT.1199-1

Utilisation de la réduction du débit binaire dans   
l'environnement de studio de TVHD

(1995-2010)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que le traitement en studio du signal de TVHD se fait sous forme numérique;

b) que le débit binaire source d'un signal numérique de studio TVHD est supérieur à 1 Gbit/s;

c) que les interconnexions d'équipements en format numérique série sont utilisées dans les complexes de studios de TVHD;

d) que la réduction du débit binaire est couramment utilisée dans la chaîne de production des programmes de TVHD;

e) que la réduction du débit binaire sera appliquée aux signaux vidéo dans plusieurs maillons de la chaîne de TVHD qui va de la production des programmes jusqu'à leur réception finale;

f) qu'il est essentiel de maintenir statistiquement au-dessous du seuil de perception, jusqu'au bout de la chaîne de TVHD, tous les artefacts vidéo éventuellement dus à l'effet combiné de tels procédés de réduction du débit binaire,

recommande

**1** que le facteur de réduction du débit binaire, lorsque cette technique est utilisée dans les studios de TVHD, soit suffisamment petit pour que le codage soit pratiquement transparent (quasi sans pertes), aussi bien en termes de qualité subjective des images fixes et animées qu'en termes de post-traitement des images en studio;

**2** que le traitement des images doit rester pratiquement transparent en termes de qualité d'image et d'aptitude au post-traitement vidéo lorsque l'algorithme de réduction du débit binaire utilisé dans les studios de TVHD est mis plusieurs fois en cascade avec l'algorithme de réduction du débit binaire utilisé dans les studios pour l'enregistrement numérique; il convient d'utiliser, si possible, le même algorithme, ou des algorithmes appartenant à une même famille, pour toutes les applications en studio;

**3** que les algorithmes de réduction du débit binaire utilisés dans les studios de TVHD ne donnent pas lieu à une dégradation d'image supplémentaire lorsque ces algorithmes sont mis en cascade avec ceux qui sont utilisés dans les circuits de contribution et de distribution et pour l'acheminement de programmes jusqu'au domicile.